



PREFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

Arrêté n °2013029-0007

**signé par Pierre STUSSI
le 29 Janvier 2013**

**DDTM 44 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service eau, environnement, risques**

Arrêté portant approbation du document
d'objectifs du site Natura 2000 «Forêt, Étang
de Vioreau, Étang de la
Provostière» (FR5200628)



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service Eau, Environnement

Mission Biodiversité - Natura 2000

Affaire suivie par : Guy Raevel

☎ 02 40 67 25 96

☎ 02 40 67 24 39

guy.raevel@loire-atlantique.gouv.fr

Arrêté portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 "Forêt, Étang de Vioreau, Étang de la Provostière" (FR5200628)

**LE PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 ;

VU la décision de la Commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-2 et R.414-8 à R.414-12 ;

VU l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2006 relatif à la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 "Forêt, Étang de Vioreau, Étang de la Provostière" ;

VU les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000 "Forêt, Étang de Vioreau, Étang de la Provostière", notamment sa réunion du 01 décembre 2011 approuvant le document d'objectifs et validant la charte Natura 2000 incluse dans ce document ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique,

ARRÊTE

Article 1 - Le document d'objectifs et la charte du site Natura 2000 "Forêt, Étang de Vioreau, Étang de la Provostière" (FR5200628), annexés au présent arrêté, sont approuvés.

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : ddtm@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30

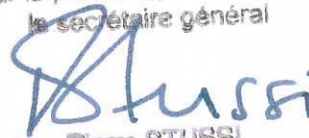
Article 2 - Le document d'objectifs et sa charte Natura 2000 ainsi approuvés sont tenus à la disposition du public au siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, de la Direction départementale des territoires et de la Mer et du Syndicat mixte pour l'Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique et de la région des Pays de la Loire.

Nantes, le 29 JAN 2013

Le PRÉFET

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Pierre STUSSI